



CONSEIL AFRICAIN
ET MALGACHE POUR
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



La Revue **G**ouvernance *et* **D**éveloppement

ISSN-L : 3005-5326

ISSN-P : 3006-4406

Revue semestrielle

Économique

Universitaire

Environnementales

Territoriale

Genre Hospitalière

Territoriale

Politique

Numéro juin 2026

**Revue du Programme Thématique de Recherche (PTR)
Gouvernance et Développement**

Indexations et référencements



Impact Factor. SJIF 2025 : 6.993

SJIF: <https://sjifactor.com/passport.php?id=23550>

HAL: <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/777120>

Mir@bel: <https://reseau-mirabel.info/revue/19860/Revue-Gouvernance-et-Developpement-RGD>

PRÉSENTATION DE LA REVUE

La Revue Gouvernance et Développement est une revue du Programme Thématique de Recherche du CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CAMES) (PTRC) Gouvernance et Développement (GD). Le PTRC-GD a été créé, avec onze (11) autres PTRC, à l'issue de la 30ème session du Conseil des Ministres du CAMES, tenue à Cotonou au Bénin en 2013. Sa principale mission est d'identifier les défis liés à la Gouvernance et de proposer des pistes de solutions en vue du Développement de nos États. La revue est pluridisciplinaire et s'ouvre à toutes les disciplines traitant de la thématique de la Gouvernance et du Développement dans toutes ses dimensions.

Éditeur

CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (**CAMES**).
01 BP 134 OUAGADOUGOU 01 (**BURKINA FASO**)

Tél. : (226) 50 36 81 46 – (226) 72 80 74 34

Fax : (226) 50 36 85 73

Email : cames@bf.refer.org

Site web: www.lecames.org

Indexation et Référencement dans des Moteurs de recherche



Impact Factor. SJIF 2025: 6.993

SJIF: <https://sjifactor.com/passport.php?id=23550>

HAL: <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/777120>

Mir@bel: <https://reseau-mirabel.info/revue/19860/Revue-Gouvernance-et-Developpement-RGD>

CONTEXTE ET OBJECTIF

L'idée de création d'une revue scientifique au sein du PTRC-GD remonte à la 4^{ème} édition des Journées scientifiques du CAMES (JSDC), tenue du 02 au 05 décembre 2019 à Ouidah (Benin), sur le thème « **Valorisation des résultats de la recherche et leur modèle économique** ».

En mettant l'accent sur l'importance de la recherche scientifique et ses impacts sociétaux, ainsi que sur la valorisation de la formation, de la recherche et de l'innovation, le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur mettait ainsi en mission les Programmes Thématiques de Recherche (PTRC) pour relever ces défis. À l'issue des 5^{ème} journées scientifiques du CAMES, tenue du 06 au 09 décembre 2021 à Dakar (Sénégal), le projet de création de la revue du PTRC-GD fut piloté par Dr Sanaliou KAMAGATE (Maître de Conférences de Géographie, CAMES). C'est dans ce contexte et suite aux travaux du bureau du PTRC-GD, alors restructuré, que la Revue scientifique du PTRC-GD a vu le jour en mars 2024.

L'objectif de cette revue semestrielle et pluridisciplinaire est de valoriser les recherches en lien avec les axes de compétences du PTRC-GD.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

1. **Henri BAH**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie, (Éthique, Philosophie Politique et sociale).
2. **Doh Ludovic FIE**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
3. **José Edgard GNELE**, PT, Université de Parkou , Géographie et aménagement du territoire
4. **Emile Brou KOFFI**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
5. **Lazare Marcellin POAME**, PT, Université Alassane Ouattara, Bioéthique et Philosophie de la technique
6. **Gbotta TAYORO**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Philosophie (Éthique, morale et politique)
7. **Chabi Imorou AZIZOU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
8. **Ladji BAMBA**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Criminologie (sociologie criminelle)
9. **Annie BEKA BEKA**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Géographie urbaine
10. **Pamphile BIYOGHÉ**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Philosophie morale et politique
11. **N'guessan Séraphin BOHOUSOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
12. **Rodrigue Paulin BONANE**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie
13. **Lawali DAMBO**, PT, Université Abdou-Moumouni, Géographie rurale
14. **Abou DIABAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
15. **Armand Josué DJAH**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
16. **Kouadio Victorien EKPO**, M.C, Université Alassane Ouattara, Philosophie pratique - Éthique -Technique-Société
17. **Nambou Agnès Benedicta GNAMMON**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique
18. **Florent GOHOUROU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie de la population
19. **Didier-Charles GOUAMENE**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie urbaine
20. **Emile Nounagnon HOUNGBO**, MC, Université Nationale d'Agriculture, Géographie de l'environnement
21. **Azizou Chabi IMOROU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
22. **Sanaliou KAMAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie (Espaces, Sociétés, Aménagements)
23. **Bêbê KAMBIRE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de l'environnement
24. **Eric Inespéré KOFFI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale
25. **Yéboué Stéphane Koissy KOFFI**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie et aménagement.
26. **Mahamoudou KONATÉ**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Philosophie des sciences physiques
27. **N'guessan Gilbert KOUASSI**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
28. **Amenan KOUASSI-KOFFI Micheline**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de la population
29. **Nakpane LABANTE**, PT, Université de KARA, Histoire contemporaine
30. **Agnélé LASSEY**, MC, Université de Lomé, Histoire contemporaine
31. **Gnazegbo Hilaire MAZOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et sociologie de la santé
32. **Gérard-Marie MESSINA**, MC, Université de Buea, Sémiologie politique
33. **Messan Litinmé Molley KOFFI**, MC, Université de Lomé, Lettres modernes
34. **Abdourahmane Mbade SENE**, MC, Université Assane-Seck de Ziguinchor, Aménagement du territoire
35. **Jean Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire Contemporaine
36. **Minimalo Alice SOME /SOMDA**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie morale et politique
37. **Zananhi Florian Joël TCHEHI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie économique
38. **Bilakani TONYEME**, PT, Université de Lomé, Philosophie et Éducation
39. **Mamoutou TOURE**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
40. **Porna Idriss TRAORÉ**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine/Urbanisme
41. **Aka NIAMKEY**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
42. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.
43. **Effoh Clement EHORA**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes, Roman africain.
44. **Marie Richard Nicetas ZOUHOULA Bi**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux

COMITÉ ÉDITORIAL

Directeur de publication

Henri BAH: bahhenri@yahoo.fr

Directeur de publication adjoint

Pamphile BIYOGHE: pamphile3@yahoo.fr

Rédacteur en chef

Sanaliou KAMAGATE: ksanaliou@yahoo.fr

Rédacteur en chef adjoint

Totin VODONNON: kmariuso@yahoo.fr

Secrétariat de la revue

Contact WhatsApp: (00225) 0505015975 / (00225) 0757030378

Email : revue.rgd@gmail.com

Secrétaire principal :

Armand Josué DJAH: aj_djah@outlook.fr

Secrétaire principal adjoint:

Moulo Elysée Landry KOUASSI: landrewkoua91@gmail.com

Secrétaire chargée du pôle gouvernance universitaire :

Elza KOGOU NZAMBA: konzamb@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance politique :

Jean Jacques SERI: jeanjacquesseri@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance socio-économique :

Vivien MANANGO: ramos2000fr@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance territoriale et environnementale :

Yéboué Stéphane Koissy KOFFI: koyestekoi@gmail.com

Secrétaire chargé du pôle gouvernance hospitalière :

Ekpo Victorien KOUADIO: kouadioekpo@yahoo.fr

Secrétaire chargée du pôle gouvernance et genre :

Agnélé LASSEY: lasseyagnele@yahoo.fr

Chargés du site web pour la mise en ligne des publications (webmaster) :

Sanguen KOUAKOU: kouakousanguen@gmail.com

Anderson Kleh TAH: tahandersonkleh@gmail.com

Trésorière :

TAKI Affoué Valéry-Aimée: takiamee@gmail.com

Wave et Orange Money: (+225) 0706862722

COMITÉ DE LECTURE

1. **ADAYE Akoua Asunta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie rurale ;
2. **Gnangoran Alida Thérèse ADOU, MC**, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine,
3. **ANY Desiré**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
4. **ASSANTI Kouassi Olivier**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie (éthique, morale et politique) ;
5. **ASSOUGBA Kabran Beya Brigitte Epse BOUAKI**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Sociologie Politique ;
6. **ASSUE Yao Jean-Aimé**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (Humaine) ;
7. **BAMBA Abdoulaye**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
8. **BIYOGHE BI ELLA Eric Damien**, MR, IRSH-CENAREST Libreville, Histoire Contemporaine,
9. **BLÉ Kain Arsène**, MC, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Roman Africain);
10. **BONANE Rodrigue Paulin**, MR, Institut des Sciences des Sociétés (INSS) de Ouagadougou, Philosophie de l'Éducation ;
11. **BRENOUM Kouakou**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine ;
12. **DANDONUGBO Iléri**, MC, Université de Lomé, Géographie des Transports,
13. **DIABATE Alassane**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
14. **DIARRASSOUBA Bazoumana**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine) ;
15. **DJAH Armand Josué**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine ;
16. **EHORA Effoh Clément**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes ;
17. **ELLA Kouassi Honoré**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
18. **FIE Doh Ludovic**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
19. **GNAMMON Nambou Agnès Benedicta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique ;
20. **GONDO Diomandé**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie de la population,
21. **KANGA Konan Arsène**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Romain Africain) ;
22. **KOBENAN Appoh Charlesbor**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique ;
23. **KOFFI Brou Emile**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine) ;
24. **KOUAHO Blé Marcel Silvère**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie (métaphysique et morale),
25. **KOUAKOU Antoine**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie,
26. **KOUASSI Amino Liliane**, MC, Institut National Supérieur des Arts et l'Action Culturelle, Communication,
27. **KOUMOI Zakariyao**, MC, Université de Kara, Géomatique, Télédétection et SIG,
28. **KRA Kouadio Joseph**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie humaine et économique,
29. **MAZOU Gnazebo Hilaire**, PT, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et Sociologie de la Santé ;
30. **NAPAKOU Bantchin**, MC, Université de Lomé, Philosophie Politique et sociale ;
31. **N'DA Kouassi Pekaoh Robert**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie du Développement,
32. **N'DRI Diby Cyrille**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale,
33. **NIAMKEY Aka**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
34. **OULAI Jean Claude**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication,
35. **PRAO Yao N'Grouma Séraphin**, MC, Université Alassane Ouattara, Sciences Économie,
36. **SANOGO Amed Karamoko**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
37. **SODORÉ Abdoul Aziz**, MC, Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou, Géographie/ Aménagement,
38. **KONÉ Tahirou**, PT, Université Alassane Ouattara, Sciences de l'Information et de la Communication ;
39. **ZOUHOULA Bi Marie Richard Nicetas.**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux
40. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.

NORMES DE RÉDACTION

Les manuscrits soumis pour publication doivent respecter les consignes recommandées par le CAMES (NORCAMES/LSH) adoptées par le CTS/LSH lors de la 38ème session des CCI (Microsoft Word – NORMES ÉDITORIALES.docx (revue-akofena.com)). En outre, les manuscrits ne doivent pas dépasser 30.000 caractères (espaces compris). Exceptionnellement, pour certains articles de fond, la rédaction peut admettre des textes au-delà de 30.000 caractères, mais ne dépassant pas 40.000 caractères.

Le texte doit être saisi dans le logiciel Word, police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5. La longueur totale du manuscrit ne doit pas dépasser 15 pages.

Les contributeurs sont invités à respecter les règles usuelles d'orthographe, de grammaire et de syntaxe. En cas de non-respect des normes éditoriales, le manuscrit sera rejeté.

Le Corpus des manuscrits

Les manuscrits doivent être présentés en plusieurs sections, titrées et disposées dans un ordre logique qui en facilite la compréhension.

À l'exception de l'introduction, de la conclusion et de la bibliographie, les différentes articulations d'un article doivent être titrées et numérotées par des chiffres arabes (exemple : 1. ; 1.1. ; 1.2. ; 2 ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. etc.).

À part le titre général (en majuscule et gras), la hiérarchie du texte est limitée à trois niveaux de titres :

- *Les titres de niveau 1 sont en minuscule, gras, taille 12, espacement avant 12 et après 12.*
- *Les titres de niveau 2 sont en minuscule, gras, italique, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*
- *Les titres de niveau 3 sont en minuscule, italique, non gras, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*

Le texte doit être justifié avec des marges de 2,5cm. Le style « Normal » sans tabulation doit être appliqué.

L'usage d'un seul espace après le point est obligatoire. Dans le texte, les nombres de « 01 à 10 » doivent être écrits en lettres (exemple : un, cinq, dix); tandis que ceux de 11 et plus, en chiffres (exemple : 11, 20, 250.000).

Les notes de bas de page doivent présenter les références d'information orales, les sources historiques et les notes explicatives numérotées en série continue. L'usage des notes au pied des pages doit être limité autant que possible.

Les passages cités doivent être présentés uniquement en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse 03 lignes, il la faut la présenter en retrait, en interligne 1, en romain et en réduisant la taille de police d'un point.

En ce qui concerne les références de citations, elles sont intégrées au texte citant de la façon suivante :

Initiale (s) du prénom ou des prénoms de l'auteur ou des auteurs ; Nom de l'auteur ; Année de publication + le numéro de la page à laquelle l'information a été tirée.

Exemple :

« L'innovation renvoie ainsi à la question de dynamiques, de modernisation, d'évolution, de transformation. En cela, le projet FRAR apparaît comme une innovation majeure dans le système de développement ivoirien. » (S. Kamagate, 2013: 66).

La structure des articles

La structure d'un article doit être conforme aux règles de rédaction scientifique. Tout manuscrit soumis à examen, doit comporter les éléments suivants :

- *Un titre, qui indique clairement le sujet de l'article, rédigé en gras et en majuscule, taille 12 et centré.*
- *Nom(s) (en majuscule) et prénoms d'auteur(s) en minuscule, taille 12.*
- *Institution de rattachement de ou des auteur (s) et E-mail, taille 11.*
- *Un résumé (250 mots maximum) en français et en anglais, police Times New Roman, taille 10, interligne 1,5, sur la première page.*
- *Des mots clés, au nombre de 5 en français et en anglais (keywords).*

Selon que l'article soit une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain, les consignes suivantes sont à observer.

Pour une contribution théorique et fondamentale :

Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approches/méthodes), développement articulé, conclusion, références bibliographiques.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain :

Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

N.B : Toutefois, en raison des spécificités des champs disciplinaires et du caractère pluridisciplinaire de la revue, les articles proposés doivent respecter les exigences internes aux disciplines, à l'instar de la méthode IMRAD pour les lettres, sciences humaines et sociales concernées.

Les illustrations: Tableaux, figures, graphiques, photos, cartes, etc.

Les illustrations sont insérées directement dans le texte avec leurs titres et leurs sources. Les titres doivent être placés en haut, c'est-à-dire au-dessus des illustrations et les sources en bas. Les titres et les sources doivent être centrés sous les illustrations. Chaque illustration doit avoir son propre intitulé : tableau, graphique (courbe, diagramme, histogramme ...), carte et photo. Les photographies doivent avoir une bonne résolution.

Les illustrations sont indexées dans le texte par rappel de leur numéro (tableau 1, figure 1, photo 1, etc.). Elles doivent être bien numérotées en chiffre arabe, de façon séquentielle, dans l'ordre de leur apparition dans le texte. Les titres des illustrations sont portés en haut (en gras et en taille 12) et centrés ; tandis que les sources/auteurs sont en bas (taille 10).

Les illustrations doivent être de très bonne qualité afin de permettre une bonne reproduction. Elles doivent être lisibles à l'impression avec une bonne résolution (de l'ordre de 200 à 300 dpi). Au moment de la réduction de l'image originelle (photo par exemple), il faut veiller à la conservation des dimensions (hauteur et largeur).

La revue décline toute responsabilité dans la publication des ressources iconographiques. Il appartient à l'auteur d'un article de prendre les dispositions nécessaires à l'obtention du droit de reproduction ou de représentation physique et dématérialisées dans ce sens.

Références bibliographiques

Les références bibliographiques ne concernent que les références des documents cités dans le texte. Elles sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Les éléments de la référence bibliographique sont présentés comme suit : nom et prénom (s) de l'auteur, année de publication, titre, lieu de publication, éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

- *Dans la zone titre, le titre d'un article est généralement présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique.*
- *Dans la zone éditeur, indiquer la maison d'édition (pour un ouvrage), le nom et le numéro/volume de la revue (pour un article).*
- *Dans la zone page, mentionner les numéros de la première et de la dernière page pour les articles ; le nombre de pages pour les livres.*
- *Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre, le nom du traducteur et/ou l'édition (ex: 2^{de} éd.).*

Pour les chapitres tirés d'un ouvrage collectif : nom, prénoms de ou des auteurs, année, titre du chapitre, nom (majuscule), prénom (s) minuscule du directeur de l'ouvrage, titre de l'ouvrage, lieu d'édition, éditeur, nombre de pages.

Pour les sources sur internet : indiquer le nom du site, [en ligne] adresse URL, date de mise en ligne (facultative) et date de consultation.

Exemples de références bibliographiques

Livre (un auteur) : HAUHOUOT Asseypo Antoine, 2002, Développement, aménagement régionalisation en Côte d'Ivoire, Abidjan, EDUCI, 364 p.

Livre (plus d'un auteur) : PETER Hochet, SOURWEMA Salam, YATTA François, SAWAGOGO Antoine, OUEDRAOGO Mahamadou, 2014, le livre blanc de la décentralisation financière dans l'espace UEMOA, Burkina Faso, Laboratoire Citoyennetés, 73 p.

Thèse : GBAYORO Bomisso Gilles, 2016, Politique municipale et développement urbain, le cas des communes de Bondoukou, de Daloa et de Grand-Lahou, thèse unique de doctorat en géographie, Abidjan (Côte d'Ivoire), Université de Cocody, 320 p.

Article de revue : KAMAGATE Sanaliou, 2013, « Analyse de la diffusion du projet FRAR dans l'espace Rural ivoirien : cas du district du Zanzan », Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, n° 2, EDUCI-Abidjan, pp 65-77.

Article électronique : Fonds Mondial pour le Développement des Villes, 2014, renforcer les recettes locales pour financer le développement urbain en Afrique, [en ligne] (page consultée le 15 /07/2018) www.resolutionsfundcities.fmt.net.

N.B :

Dans le corps du texte, les références doivent être mentionnées de la manière suivante : Initiale du prénom de l'auteur (ou initiales des prénoms des auteurs) ; Nom de l'auteur (ou Noms des auteurs), année et page (ex.: A. Guézéré, 2013, p. 59 ou A. Kobenan, K. Brénoum et K. Atta, 2017, p. 189).

Pour les articles ou ouvrages collectifs de plus de trois auteurs, noter l'initiale du prénom du premier auteur, suivie de son nom, puis de la mention et "al." (A. Coulibaly et al, 2018, p. 151).

SOMMAIRE

FORMATION À DISTANCE D'ENSEIGNANTS OUEST AFRICAINS À LA LUMIÈRE DU CONSTRUCTIVISME COGNITIF DE J. PIAGET

SANÉ Mamadou Vieux Lamine 13-22

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET INCIDENCE DU PALUDISME AUTOUR DE L'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE DE TAABO

ZOHOURE Gazalo Rosalie ; KOUAKOU Kouassi Serge ; ALLA Kouadio Augustin 23-33

DE L'ESTHÉTIQUE URBAINE À LA MARGINALITÉ SOCIALE : DÉGUERPISEMENTS ET ÉMERGENCE DES INFORMALITÉS GRISES À GONZAGUEVILLE DANS LE PÉRIURBAIN DE PORT-BOUËT (ABIDJAN)

ZEZE Marie-Thérèse Dahonnon ; AKPO Franck Armel 34-47

MÉDIATIONS ANCESTRALES ET RELIGIEUSES POUR UNE GOUVERNANCE INCLUSIVE ET DURABLE EN AFRIQUE

ANZIAN Mlan Kouakou Pierre 48-57

MODÉLISATION SPATIO-TEMPORELLE DE L'ÉVOLUTION D'OCCUPATION DES TERRES DANS LA PROVINCE DU TUY, BURKINA FASO

Nongb-Sanga Adeline KOMBASSERE ; Blaise OUÉDRAOGO ; Assonsi SOMA 58-70

LA POLITIQUE COLONIALE FRANÇAISE : SON IDÉOLOGIE ET SES CONTRASTES DANS LA GOUVERNANCE FAUNIQUE EN HAUTE-VOLTA (1923-1960)

HIEN Sourbar Justin Wenceslas ; Moussa ZABSONRE 71-81

GOVERNANCE PÉNALE ET CRISE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DANS LE CONDAMNÉ À MORT DE JEAN GENET : VERS UNE CONTRE-GOUVERNANCE POÉTIQUE

KOPOIN Kopoin François 82-89

IMPÉRATIFS POLITIQUES ET ÉDUCATION POLITICO-CITOYENNE : DU CYNISME À LA DÉMOCRATIE DÉLIBÉRATIVE

Kinimo Bienvenu Lagloire N'ZI 90-99

ÉVALUATION DES BIENS ET SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES DE L'ÉCOSYSTÈME MANGROVE DE L'AIRE MARINE PROTÉGÉE DE UFOYAAL KASSA-BANDIAL (SÉNÉGAL)

SOW El Hadji 100-113

MUTATION DE LA GOUVERNANCE TRADITIONNELLE DE L'EAU À UNE HYDRO-DIPLOMATIE DANS LE BASSIN DU FLEUVE SÉNÉGAL

Coura KANE 114-125

DYNAMIQUES SÉCURITAIRES DANS LES QUARTIERS SOUS-INTÉGRÉS DU SIXIÈME ARRONDISSEMENT DE LIBREVILLE (GABON) : ENTRE MENACES MULTIFORMES ET INSUFFISANCES INSTITUTIONNELLES

BIDJOULI Lola Richard ; NDONG BEKA II Poliny 126-142

CONFLITS AGRICULTEURS-ÉLEVEURS, LOGIQUES SOCIALES ET MODES DE RÉGULATION EN CÔTE D'IVOIRE : CAS DES VILLAGES DE NAMBONKAHA (FERKESSÉDOUGOU) ET NIANDÉGUÉ (BOUNA)

PARIGASSORI Siméon SORO 143-153

LES MOTOS-TRICYCLES DANS LA GESTION DE CRISE DE MOBILITÉ DANS LE DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN : CAS D'ABOBO-BOCABO (ABIDJAN, CÔTE D'IVOIRE)

DAGNOGO Mamadou ; KAMAGATE Sanaliou 154-164

ACCÈS À L'EAU POTABLE ET RISQUE DE MALADIES HYDRIQUES DANS LES COMMUNES D'ABOBO, YOPOUGON ET KOUMASSI (CÔTE D'IVOIRE)

SEKA Séka Ghislain ; YAMIAN Brou Becket Stanislas ; SEKA Ayé Gnanqui Parfait 165-174

LES VILLES PRÉCOLONIALES DE CÔTE D'IVOIRE ENTRE MARGINALISATION COLONIALE ET INTÉGRATION DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES CONTEMPORAINES DE DÉVELOPPEMENT URBAIN : CAS DE BONDOUKOU

Kouadio Joseph KRA ; Ouattara Bourahima FROUMAN ; Adou François KOUADIO 175-188

LE TOTALITARISME OU LA FIN DE L'ÉTHIQUE POLITIQUE Soumaïla COULIBALY	189-197
LE DÉTERMINISME, FONDEMENT DE L'OPTIMISME LEIBNIZIEN Fofana Falikou	198-208
LES LANGUES IVOIRIENNES COMME MÉDIATION PÉDAGOGIQUE : ÉTUDE DES PERCEPTIONS DES ENSEIGNANTS ET PARENTS D'ÉLÈVES DU PRIMAIRE Kouame Marie Christelle Épouse EHOUE	209-216
LA RÉGIE ABIDJAN NIGER (RAN) FACE AU DÉFIS DU PERSONNEL QUALIFIÉ (1960-1980) OUATTARA Kacoumani Mesmer ; KAPIEU Kando Romaric	217-227
DYNAMIQUE URBAINE CONTRASTÉE À SAN PEDRO : EXEMPLE DE DIGBOUÉ-VILLAGE ET PONT DIGBOUÉ Djénan Marie Angèle KARAMOKO-YEGBE ; Chilé Nadège YAPO épouse KOUAKOU ; Kouassi Théophile KRAMO	228-238
POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES ET VALORISATION DU SEL AU SÉNÉGAL : UNE LECTURE COMPARATIVE DES DISPOSITIFS DE PLANIFICATION DANS LE SINE-SALOUM SY Karalan	239-247
UNE INFLUENCE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LES INTERSTICES DE L'ACTION PUBLIQUE : LEÇONS APPRISSES DE L'EXPÉRIENCE DE LA POSCEAS Sambou NDIAYE	248-258
DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT NOMMÉ SUR LE TAS À L'ADMINISTRATEUR DES LYCÉES ET COLLÈGES FORMÉ : EXPÉRIENCES VÉCUES ET LEÇONS APPRISSES OUEDRAOGO Mangawindin Guy Romuald	259-270
GOVERNANCE PARTICIPATIVE ET CONFLITS D'USAGE DE L'EAU DANS LES PÉRIMÈTRES IRRIGUÉS : ANALYSE SOCIOLOGIQUE DU BARRAGE HYDROAGRICOLE DE SOLOMOUGOU (NORD CÔTE D'IVOIRE) YÉO Namè Hassan ; KOUAKOU Guy Éric Anicet Quassy	271-281
LES MIGRATIONS PEULHS-YARSÉ ET DYNAMISME ÉCONOMIQUE DANS LA CORNE-OUEST DU TOGO DE 1900 À 1990 LALLE Mani ; NADINGA Jean	282-292
LA RÉSILIENCE DES CONTES IVOIRIENS À L'ÉPREUVE DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE : ENTRE PERMANENCE DES VALEURS ET RECONFIGURATION INTERMÉDIAIRE COULIBALY Kounadi	293-302
LA GESTION DES DÉCHETS LIQUIDES FACE À L'EXTENSION URBAINE À SIKENSI KOUAME N'Guessan Marie Mireille	303-311
CRISE RÉPUTATIONNELLE DU MCLU ET TRIBUNAL MÉDIATIQUE : DYNAMIQUE DE L'ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE EN CÔTE D'IVOIRE YAO Kouakou Guillaume	312-320
ARCHITECTE-URBANISTE « DÉVELOPPEUR » ET « CONSTRUCTEUR » : PISTES DE RÉFLEXION POUR UNE FORMATION ENDOGÈNE EN ARCHITECTURE ET URBANISME EN AFRIQUE NOIRE FRANCOPHONE Pougwendé Léandre GUIGMA ; Mahounami Solange KPOGBEMABOU	321-330
DIGITALISATION DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA COMMUNE DE YOPOUGON (SUD DE LA CÔTE D'IVOIRE) BOSSON Koffi Bertin ; KOFFI Yao Julien	331-339
PÉRIURBANISATION ET RECOMPOSITION DES STRATÉGIES D'ACTEURS AGRICOLES À ANGAMBLÉ-KONANKRO (PÉRIPHÉRIE OUEST DE BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE) KOUAKOU Bah ; YÉO Siriki	340-349

BÄNGR-WEOOGO, UN PARC DE DÉCOUVERTE POUR QUELS BESOINS URBAINS ? Karambiri Sheila Médinaa ; Gansaonré Raogo Noël ; SODORÉ Abdoul Azisec	350-360
CONDUITES SUICIDAIRES CHEZ DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES À DALOA ESSOH Lohoues Olivier ; DALOUGOU Gbalawoulou Dali ; N'GUESSAN Kouadio Raymond ; SOYIZOU Akofa Murielle Ange Myriam	361-371
LE JEU DES MÉDIAS DANS LA GOUVERNANCE PUBLIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT EN CÔTE D'IVOIRE : LE CAS DU GROUPE FRATERNITÉ MATIN Michelle TOPÉ GUEU ; Monvaly Badara TOURÉ	372-380
AGRICULTURE PÉRIURBAINE ET PRESSION URBAINE À DAKAR : LE CAS DES PÉRIMÈTRES MARAICHERS DE LENDENG SÈNE Abibe	381-389
UTILISATION DES SERVICES DE SOINS DES ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESPC) DANS LA VILLE DE BOUAKÉ (CÔTE D'IVOIRE) KONE TANYO Boniface	390-400
LA GLOBALISATION ET SES DÉFIS ÉTHIQUES EN AFRIQUE Agoussi Alphonse MOGUÉ ; Kouadio Antoine ADOU	401-409
EXPLOITATION MINIÈRE ARTISANALE (EMA) ET SANTÉ MATERNELLE ET INFANTILE AU BURKINA FASO OUEDRAOGO Alizèta	410-420
QUAND LES ÉCRANS ÉCLIPSENT LES CŒURS : IMPACT DE LA MÉDIATION NUMÉRIQUE SUR LA QUALITÉ DES INTERACTIONS HUMAINES ET FAMILIALES DANS LA SOCIÉTÉ CONTEMPORAINE KOFFI Hamanys Broux De Ismaël	421-429
PENSER LES CRISES EXISTENTIELLES CONTEMPORAINES : ENTRE ANGOISSE HEIDEGGÉRIENNE ET RESPONSABILITÉ LEVINASSIENNE TAKI Affoué Valery-Aimée	430-441
INCIVILITÉS DISCURSIVES DANS LA RÉGION DU PORO : ANALYSE DES ÉNONCÉS ET FONCTIONS DANS LES INTERACTIONS LINGUISTIQUES KOFFI Niangoran Germain ; ZADI Esther Gisèle Epse GOUAMENE	442-452
LA PRODUCTION DE L'ESPACE PÉRIURBAIN DE DALOA : ENTRE INFORMALITÉ ET PRÉCARISATION ELEAZARUS Atsé Laudose Miguel ; GOUAMENE Dider-Charles ; KONATE Tchilogneri	453-466
LE DIEMA DE KPANA (TOGO) À L'ÉPREUVE DES POUVOIRS COLONIAUX ALLEMAND ET FRANÇAIS DU XVII^e SIÈCLE A 1921 DANDONOU GBO Nanbidou, LAGBEMA Sougla-Noma	467-477
L'ESPAGNE ET LA DYNAMIQUE DE SES TROIS CRISES KONAN Kouadio Stéphane-Yannick	478-485
OCCUPATION ILLÉGALE ET CONSERVATION DES AIRES PROTÉGÉES : UNE LECTURE A PARTIR DE LA THÉORIE DE L'ACCÈS DU CAS DU PARC NATIONAL DU MONT PEKO EN CÔTE D'IVOIRE TOUKPO Oscar Guy Sical, TARROUTH Honnéo Gabin, ADOU Koffi Seï	486-494
LES IMPLICATIONS DU SECTEUR MUSICAL DANS LA GOUVERNANCE ARTISTIQUE ET CULTURELLE EN CÔTE D'IVOIRE ATTOUNGBRE Kouadio Félix	495-505
ALIMENTATION DE L'HIPPOPOTAME AMPHIBIE (HIPPOPOTAMUS AMPHIBIUS LENNAEUS, 1758) DANS LA ZONE DE LA MARE DE KOUMBELOTI EN PAYS ANOUFO AU NORD-TOGO IDRISSA Sahada, ALASSANE Abdourazakou, SIKBAGOU Kankpénangue	506-518

IMPÉRATIFS POLITIQUES ET ÉDUCATION POLITICO-CITOYENNE : DU CYNISME À LA DÉMOCRATIE DÉLIBÉRATIVE

Kinimo Bienvenu Lagloire N'ZI

Docteur en Philosophie,

Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

Email : kinimolagloire@gmail.com

Soumission : 05/03/2026 Instruction : 24/03/26 Publication : 15/06/2026

Résumé

Le monde politique obéit de plus en plus à des principes pragmatiques issus d'un pseudo-réalisme qui congédie la morale. Cette exclusion de la morale du champ de la gouvernance politique a pour corollaire un émiettement de la liberté des citoyens, qui croulent sous le poids de politiques démagogiques, autoritaires, voire totalitaires et cyniques. Face à ce cynisme politique qui sait bien se déguiser même sous des formes démocratiques dévoyées, les citoyens désenchantés nourrissent une méfiance et sont contraints de se tenir à distance. Il est donc important que la politique renoue avec les principes moraux et humanistes, notamment en promouvant l'intérêt général par la liberté critique et participative des citoyens dans la sphère politique. Dans cette perspective, l'éducation politico-citoyenne se présente comme un impératif pour aiguïser la conscience politique aussi bien des dirigeants que des citoyens ordinaires. Lesdits citoyens animeraient alors un espace public de délibération qui ferait contrepoids au pouvoir politique pour l'équilibrer.

Mots-clés : Démocratie - Éducation - Espace public - Morale - Politique.

Abstract

The political world is increasingly governed by pragmatic principles stemming from a pseudo-realism that dismisses morality. This exclusion of morality from the realm of political governance results in a fragmentation of citizens freedom, who are crushed under the weight of demagogic, authoritarian, even totalitarian and cynical policies. Faced with this political cynicism, which knows how to disguise itself even under distorted democratic forms, disillusioned citizens harbor mistrust and are forced to keep their distance. It is therefore important that politics reconnect with moral and humanist principles, particularly by promoting the common good through the critical and participatory freedom of citizens in the political sphere. From this perspective, political and civic education is essential to sharpen the political awareness of both leaders and ordinary citizens. These citizens would then foster a public space for deliberation that would counterbalance political power and bring it into balance.

Keywords : Democracy - Education - Morality – Politics – Public Space.

Introduction

Tout projet politique noble devrait avoir pour centre d'intérêt l'épanouissement de l'homme. La politique en tant qu'art de gestion et d'organisation des communautés humaines ne saurait exclure l'humanisme qui constitue sa véritable essence. Elle est faite pour les hommes et non contre eux, elle est censée les servir et non les utiliser. C'est pourquoi la morale devrait être sa sœur jumelle. C'est bien dans cette perspective morale de la politique que la démocratie a émergé à Athènes au VI^e siècle avant Jésus Christ pour mettre fin aux injustices par l'« isonomia », l'égalité devant la loi. Les réformes engagées par Solon comme l'abolition de l'esclavage pour dettes, visaient à protéger les citoyens pauvres, et par conséquent à instaurer une justice sociale. Les idées clisthéniennes d'égalité des citoyens devant la loi, de justice sociale, de liberté de participation étaient le signe d'une volonté de combattre l'injustice notamment par la promotion de la liberté. Comme le disait Hannah Arendt : « Au sens grec, le politique doit donc être compris comme étant centré sur la liberté (...) » (H. Arendt, 2001, p. 76). Même si la démocratie athénienne n'est pas allée au bout de la logique de justice parce qu'elle était exclusive en déniait la citoyenneté aux femmes, aux étrangers et aux esclaves ; elle avait le mérite de présenter la morale comme le centre névralgique de la politique. Cependant, bien loin de son lien sacré avec la morale, la sphère politique s'abâtardit en se considérant comme un monde clos répondant à ses propres exigences.

Des éléments doctrinaux sont régulièrement évoqués pour dédouaner des politiciens véreux, scélérats, sadiques, égocentriques, mégalomanes. Les politiques se cachent de plus en plus derrière des expressions-valises, des fourre-tout comme la « raison d'État » ou l'« état d'urgence » pour se dérober de leurs obligations envers les citoyens. Même la démocratie moderne censée faire des droits de l'homme et de l'implication des citoyens dans la gestion politique ses fondements, est emportée par la corruption politique. Le statut de citoyen comme acteur politique est étrié et les droits de l'homme eux-mêmes instrumentalisés.

La citoyenneté se vide progressivement de son sens et les citoyens avec un air désabusé, finissent par nourrir le cliché selon lequel la politique est ontologiquement malsaine. Ce désenchantement les pousse à désertier l'espace politique et même à boudier souvent les urnes. Ainsi, on en arrive à conclure cyniquement que les hommes ne sont honnêtes que s'ils n'ont aucun pouvoir.

Vu la faiblesse de la participation des citoyens à la vie politique dans plusieurs États, l'éducation politico-citoyenne serait judicieuse pour une implication massive du peuple. Cette éducation politico-citoyenne donnera à la politique et précisément à la démocratie une dimension plus humaine, plus sociale en mettant chaque acteur face à ses responsabilités politiques dans une intégration républicaine nouvelle.

Notre analyse visera à présenter l'éducation politico-citoyenne comme un levier permettant de transcender le cynisme politique, avec pour horizon la démocratie délibérative. Mais comment l'éducation politico-citoyenne peut-elle permettre de dépasser le cynisme politique, pour instaurer une démocratie délibérative dans laquelle le peuple exerce son pouvoir critique ? Quels sont les fondements du cynisme moderne et leurs implications contemporaines ? En quoi l'éducation politico-citoyenne peut-elle constituer un antidote au cynisme politique et favoriser l'émergence d'une citoyenneté active et critique ? Comment la démocratie délibérative peut-elle être considérée comme un modèle alternatif au cynisme politique et à la démocratie représentative traditionnelle ?

Ces interrogations constituent les enjeux fondamentaux auxquels nous tenterons d'apporter des réponses dans le courant de notre analyse. Notre démarche suivra trois grandes étapes. Nous nous attellerons à présenter premièrement l'image hideuse du cynisme politique. Deuxièmement, nous présenterons l'éducation politico-citoyenne comme une transition nécessaire à l'assainissement de la politique et troisièmement la démocratie délibérative comme la meilleure expression moderne du succès d'une telle éducation.

1. L'approche pragmatique-réaliste de la politique comme voile du cynisme

L'approche pragmatique-réaliste de la politique est une méthode fondée sur une sorte de flexibilité qui dégage l'homme politique de toute idéologie abstraite. Elle se démarque par la primauté de l'action sur la théorie en partant du principe que l'art politique ne saurait se plier à des préjugés humanistes en occultant la nature du politique comme jeu de pouvoir autonome. On note clairement ici que l'État est désigné comme l'acteur principal de la politique, face à un peuple passif. Dans cette section nous éplucherons quelques aspects de ce que nous appellerons le « virage cynique de la politique » à travers deux figures clés que sont Nicolas Machiavel et Carl Schmitt.

1.1. Le machiavélisme ou l'acte de divorce entre la politique et la morale

Machiavel est une figure emblématique et très controversée de la philosophie politique. Il marqua la Renaissance par le caractère incisif et iconoclaste de ses idées politiques. En effet, Machiavel veut détruire le mythe du nécessaire trait d'union entre la morale et la politique, en vogue dans l'humanisme classique de la Renaissance, en référence à des moralistes latins comme Cicéron et Sénèque.

Il s'insurge contre cette tendance métaphysique à rechercher le gouvernement idéal, au mépris des réalités existantes. Machiavel substitue clairement l'analyse de ce qui est à la recherche de ce qui doit être.

Ce réalisme politique assumé va conduire Machiavel à dresser un tableau horrifant de la politique en partant d'une conception anthropologique négative. Pour le philosophe florentin, les hommes sont naturellement méchants, violents, inconstants, irascibles, ingrats, déraisonnables et incapables de tenir leurs engagements. Ainsi, Machiavel justifie froidement le fait que la politique soit à l'image de la perfidie et de la cruauté de la nature humaine. Elle ne peut qu'être émaillée de violence. Olivier Nay (2016, p. 149), précise dans ce sens que « la méfiance de Machiavel à l'égard de la morale s'explique par sa conception très pessimiste de la nature humaine ». La politique n'aurait donc pas la morale pour fondement, d'ailleurs celle-ci est handicapante pour celle-là. Le prince machiavélien doit agir « selon que les vents de la fortune et les variations des choses lui commandent » (N. Machiavel, 2007, p. 130).

Pour Machiavel, la politique dans un sens réaliste vise exclusivement la prise et la conservation du pouvoir. Sur ce point, « la fin, pour Machiavel, justifie les moyens » (K. S. Kouadio, 2007, p. 81). Même si le peuple n'est pas ouvertement désigné comme l'ennemi du prince, c'est tout comme, puisque le prince doit adopter à son égard une attitude régulièrement méfiante. À bien lire Machiavel, le peuple qu'il différencie des nobles (Grands) est le meilleur allié du pouvoir. Le prince a pour lui intérêt à avoir bonne presse auprès du peuple qui demande juste à ne pas être dominé, alors que les nobles convoitent le pouvoir. Machiavel est convaincu que « les hommes sont si simples et ils obéissent tant aux nécessités présentes que celui qui trompe trouvera toujours quelqu'un qui se laissera tromper » (N. Machiavel, 2007, p. 130). Ainsi, le prince machiavélien doit paraître bon pour flatter le peuple et non l'être. Aussi, pour lui, en visant l'ordre et la paix dans la cité, le prince sert les intérêts du peuple en garantissant sa sécurité. C'est de notre point de vue une pure mystification car ce prétendu intérêt pour le peuple est subordonné à la conservation du pouvoir par le prince. Il est clair que pour Machiavel, la souveraineté reste l'apanage du prince machiavélien.

Par ailleurs, s'il est préférable de parler d'amoralisme plutôt que d'immoralisme machiavélien, les moyens que déclinent Machiavel pour la conservation du pouvoir sont des indicateurs d'un cynisme occulte. En effet, pour lui, si la loi est nécessaire à l'organisation de la société, elle ne saurait suffire à tenir les hommes en respect. Pour s'assurer la conservation du pouvoir en toute quiétude, le prince doit adjoindre à la manière humaine de gouverner par la loi, des méthodes bestiales comme la force et la ruse. La force et la ruse que Machiavel désigne respectivement comme des caractères du lion et du renard, obéissent à une nécessité dans le cadre de la gouvernance. Ici, « la nécessité enfonce toute loi et requiert de commettre le mal extrême dans les situations extrêmes » (G. Sfez, 2000, p. 20). Ces caractères sont propres à la vertu des grands dirigeants qui agissent avec pragmatisme, audace et efficacité dans la conquête et la conservation du pouvoir. La force selon Machiavel s'impose pour effrayer les loups et marquer son territoire de manière autoritaire. Même Moïse dans la Bible fit « (...) périr plusieurs personnes qui s'opposaient à ses desseins » (N. Machiavel, 1980, p. 83). Le prince est donc autorisé même à tuer si la conservation du pouvoir l'exige. Mais selon lui, il doit y avoir de l'art dans le crime pour ne pas susciter le courroux populaire. Quant à la ruse, elle s'affirme comme l'art de la simulation et de la dissimulation. Le prince doit selon Machiavel paraître bon, juste, clément, honnête, mais ne pas l'être en réalité pour ses propres intérêts. Il s'agit juste de s'attirer l'estime du peuple en portant un masque de moralité et d'intégrité. Cette attitude est clairement du pharisaïsme cynique qui instrumentalise la morale. Dès lors, Machiavel apparaît comme le précurseur du cynisme politique moderne sous le masque du pragmatisme. Mobutu, ex président du Zaïre a par exemple fait pendre publiquement quatre anciens ministres de 2 juin 1966 pour complot, en prétextant la défense des intérêts du peuple.

Même les démocraties modernes semblent avoir mordu à l'hameçon du machiavélisme. En Afrique surtout, les démocraties de façade offrent le triste spectacle de dirigeants qui tripatouillent les constitutions. Les pseudo-démocrates au pouvoir mentent et flattent le peuple en bons sophistes, en réprimant violemment les dissidences. À ce stade, il serait crucial d'aborder la philosophie politique de Carl Schmitt comme un prolongement, voire une radicalisation du pragmatisme machiavélien.

1.2. Carl Schmitt ou la distinction ami/ennemi comme fondement de la politique

Carl Schmitt se présente comme l'héritier sulfureux du XXe siècle du réalisme politique moderne inauguré par Nicolas Machiavel. La philosophie de Carl Schmitt dans la lignée de cette de Machiavel part d'un pessimisme anthropologique. Il considère à l'instar de Thomas Hobbes, l'homme naturel comme foncièrement dangereux. C'est sur ce pessimisme que Schmitt va édifier une philosophie politique qui exclut la morale et exalte une autonomie radicale du politique dont les risques d'arbitraire et de cynisme sont bien réels.

La philosophie politique de Schmitt se démarque par une clarification du critère distinctif de la politique. En effet, pour ce philosophe allemand, la politique se distingue notamment de la morale, de l'esthétique et l'économie. Si la morale repose sur la distinction entre le bien et le mal, l'esthétique la distinction entre le beau et le laid, l'économie la distinction entre le profitable et le nuisible, C. Schmitt (2009, p. 64), clame que « La distinction spécifique du politique (...), c'est la discrimination de l'ami et de l'ennemi ». Il est important de préciser que pour Schmitt, la politique ne se réduit pas à cette distinction, mais celle-ci est son caractère essentiel. À ce stade, il faut comprendre que l'ennemi chez Schmitt, n'est pas celui qui me menace, qui convoite mon bien personnel, mais plutôt celui qui remet en cause l'existence et la cohésion de la *polis*. L'ennemi politique n'est pas privé mais public, il ne désigne pas un individu isolé, mais un groupe d'individus. Dans ce contexte, Schmitt précise qu'il y a des ennemis intérieurs et des ennemis extérieurs.

Un ennemi au sens schmittien n'étant pas un simple adversaire mais une menace pour la survie, la guerre s'impose à ses yeux comme un levier incontournable de la politique. Certes la guerre n'est pas pour lui une fin en soi, mais elle est une actualisation de l'hostilité. L'État doit donc être en mesure de désigner un ennemi réel ou virtuel pour donner un sens politique à ses actions. Ainsi, les amis sont ceux qui forment une unité contre un ennemi commun et qui sont disposés à sacrifier leurs vies et à ôter la vie à l'ennemi en cas de guerre.

En outre, en cas d'urgence pendant des situations dites d'exception, l'État doit combattre même jusqu'à extermination les ennemis intérieurs. L'état d'exception pour Schmitt définit l'autorité de l'État. En clair avec lui, « l'exception, c'est ce qu'on ne peut subsumer, elle échappe à toute formulation générale (...) » (C. Schmitt, 1988, p. 23). Schmitt, nous devons le signifier, fait la promotion d'un État totalitaire et méprise la démocratie. Il met le totalitarisme « au service d'une rhétorique antilibérale et autoritaire (...) » (O. Nay, 2016, p. 500). La démocratie libérale est vue comme un mal qui ralentit la politique et divise l'unité au sein de la communauté par l'individualisme. La politique pour lui, avec la menace persistante d'une guerre contre l'ennemi, est une affaire de décision et non de discussion. Le décisionnisme confère à l'État un pouvoir exceptionnel. Schmitt (1988, p. 46) précise que « la situation exceptionnelle a pour la jurisprudence la même signification que le miracle pour la théologie ».

Schmitt à travers cette présentation de la politique fait planer un risque de déshumanisation de l'ennemi et d'instrumentalisation du peuple privé de liberté. On n'est donc pas étonné qu'il ait fait la promotion de l'antisémitisme et apporter sa caution active au nazisme d'Hitler.

Considérant le cynisme d'Hitler, on est fondé à se méfier d'une telle peinture de la politique qui fait le lit de l'arbitraire. Une telle perspective est toujours d'actualité dans la politique extérieure de certains pays comme les États-Unis qui ont clairement pour ennemis des pays comme l'Iran, la Corée du Nord, la Chine, la Russie. Alors que des pays comme la Corée du Sud, Israël, la France et le Royaume-Uni sont ses alliés. Contre une telle présentation macabre de la politique qui tend à faire de l'homme un animal, il urge d'éduquer les hommes à une politique plus humaine.

2. L'éducation politico-citoyenne comme régulateur politique

La déchéance morale et le mépris de l'intérêt général que l'on observe de plus en plus dans le monde politique ne sauraient être tolérés. Des mesures profondes doivent être prises pour redonner à la politique son essence morale et rompre le cycle de prédation des dirigeants sur le peuple. Les mesures que nous proposons ont une racine éducative et doivent aboutir à des réformes structurelles et institutionnelles. Elles s'adressent aussi bien aux dirigeants qu'au peuple.

2.1. La nécessité de l'éducation des dirigeants pour une purification du monde politique

La politique est loin d'être un jeu d'enfant. Elle est semblable au pilotage d'un navire et constitue donc un art à part entière. C'est avec un pincement au cœur qu'on observe des profanes sans instruction gouverner et semer la pagaille.

Les dirigeants politiques doivent suivre une éducation morale et civique précise, associée à une dense culture générale. Platon avait exigé à ce titre un mariage entre le pouvoir et le savoir pour le bien-être collectif. En effet, pour lui, l'on ne peut gouverner sans se soucier du bien et sans connaître soi-même le bien. La qualité requise pour la gouvernance est la sagesse. C'est pourquoi pour Platon, le régime politique idéal est une aristocratie du savoir et de la raison. Ainsi, « (...) Platon établit un lien indissociable entre l'individu et la cité, entre « l'excellence de l'âme » et « l'art politique » (O. Nay, 2016, p. 37). D'où l'exigence de donner la royauté au philosophe qui saura par sa sagesse établir la justice, l'ordre, l'harmonie sur la base de la vérité et éviter toute corruption. Il déclare que « le philosophe est celui qui enjoint à celui qui est dépourvu de savoir de suivre (...) » (Platon, 2008, p. 492). Même si Platon refuse la démocratie pour laquelle nous avons un penchant, il a le mérite de présenter le devoir moral du dirigeant qui après avoir été illuminé par le savoir, doit revenir dans la caverne pour guider les citoyens.

Cicéron accentue l'éducation civique et morale des dirigeants en précisant qu'ils doivent avant tout être des exemples de moralité. Pour lui, « il ne servirait à rien de rendre une justice équitable et scrupuleuse s'il n'en allait pas de même pour ceux à qui a été délégué une part de gouvernement » (Cicéron, 1992, p. 72). L'homme politique doit surmonter ses penchants à l'égoïsme et cultiver les vertus cardinales que sont : la justice, la sagesse, le courage et la modération. Toutes ces qualités doivent être mises au service de l'intérêt de l'État, de la République en tant que chose publique. L'homme politique doit « savoir se contenir, réfréner toutes ses passions, tenir en main ses collaborateurs, rendre une justice équitable (...) » (Cicéron, 1992, p. 82). De plus pour Cicéron, il doit être enseigné selon la sagesse stoïcienne à suivre l'ordre naturel et universel. De ce fait, l'instauration du droit positif doit se faire au prorata du droit naturel. Par conséquent, les hommes politiques doivent être instruits sur l'existence et le sens du droit naturel pour éviter tout arbitraire.

C'est au regard de cette volonté de canaliser l'action des dirigeants politiques en les instruisant sur leurs devoirs que s'ensuit une volonté de réformes institutionnelles. Pour Cicéron, les pouvoirs des dirigeants doivent être limités institutionnellement pour éviter la tyrannie et les abus.

Pour cela, il propose une constitution mixte qui est un savant équilibre entre la monarchie (consuls), l'aristocratie (Sénat) et la démocratie (le peuple). Comme on peut le constater, l'intérêt général doit être au cœur de l'action politique. Cicéron insiste sur « l'importance de la « loi naturelle » en politique, la nécessité de recourir à la raison et à la connaissance comme outil de gouvernement, ainsi que les exigences d'un régime fondé sur la *res publica* (la « chose publique ») » (O. Nay, 2016, p. 61). C'est un peu dans la même veine que John Locke et Montesquieu ont aussi proposé des réformes institutionnelles dans le cadre d'une démocratie libérale pour assurer la liberté du peuple et prévenir le despotisme des dirigeants. Olivier Nay (2016, p. 205) précise dans ce sens que : « contre tous les principes absolutistes, en effet, Locke défend le projet de diviser le pouvoir civil en trois entités ». Les idées démocratiques modernes s'inscrivent donc dans une perspective morale de justice et de liberté par la satire de l'arbitraire politique.

2.2. L'éducation citoyenne du peuple vers l'idéal démocratique

L'éducation est un processus global de formation, d'instruction et de développement des facultés humaines. Kant (1986, p. 1151) dit à ce sujet que « l'homme ne peut devenir homme que par l'éducation ». En ce qui concerne l'éducation citoyenne, elle mêle l'élévation morale et politique tout en cultivant la dimension intellectuelle de l'homme. L'éducation des citoyens part du principe que l'intégration de l'homme dans une société ne se fait pas hic et nunc, mais nécessite une intégration de valeurs progressives ayant l'enfance pour point de départ. L'éducation citoyenne est donc un processus de développement de l'humain en l'homme, non pas pour lui, mais pour la communauté à laquelle il appartient. Elle ne se borne pas à former l'homme pour en faire un simple fonctionnaire, elle veut faire de lui un citoyen conscient de ses droits et de ses devoirs envers ses pairs.

L'éducation citoyenne implique l'éducation morale de l'enfant. Cette éducation s'avère nécessaire pour assurer une bonne intégration de l'enfant dans la société par la transmission de valeurs qui feront de lui un être fait pour les autres, un être capable de mettre en bride ses mauvais penchants naturels pour prendre exclusivement en compte ses devoirs envers ses concitoyens. Dans cette logique, nous optons pour la vision éducative de Kant. Pour ce dernier, l'éducation comporte deux volets intrinsèquement liés : la discipline et l'instruction. La discipline est désignée dans la philosophie kantienne comme la partie négative de l'éducation, elle est la première étape et consiste à soumettre l'enfant à des règles strictes pour éviter que ses instincts animaux n'étouffent l'humain. Kant est conscient que l'homme naît avec de mauvaises dispositions pulsionnelles qu'il faut réprimer très tôt en se fondant sur le principe de sa perfectibilité. Pour lui, « discipliner, c'est chercher à empêcher l'animalité de porter préjudice à l'humanité » (E. Kant, 1986, p. 1157).

Le deuxième volet de l'éducation qui est l'instruction ou la culture ne peut prendre pied que si la discipline est bien établie. Cette instruction a pour visée d'aiguiser les facultés de l'enfant. Elle lui inculque la prudence, l'habileté dans le cadre de la vie en communauté. Éduquer un enfant, c'est avant tout « veiller à sa moralisation » (E. Kant, 1986, p. 1157). Elle met surtout l'accent sur la moralisation qui permettra à l'enfant d'être responsable. Cette responsabilité s'exprime par la capacité de penser par soi-même, d'agir selon des principes de respect de la dignité humaine. Pour Kant (1991, p. 5), « l'homme dispose d'une raison qui lui permet de découvrir par lui-même des vérités ».

Cette éducation morale est nécessaire à l'éclosion de la dimension politique de l'éducation citoyenne, car elle apprend à l'homme à renoncer à lui-même au nom de son engagement social et du respect inconditionnel qu'il doit aux autres. L'éducation citoyenne vise précisément à produire des citoyens politiquement actifs.

Le citoyen est perçu comme un membre d'une communauté humaine ayant des droits et des devoirs. Cependant, la garantie de ces droits nécessite que ce dernier soit instruit sur les prérogatives de l'État, l'étendue et les limites de ses pouvoirs pour éviter des abus.

L'éducation citoyenne s'inscrit concrètement dans une perspective démocratique. Elle vise à éviter que la démocratie devienne le règne de l'ignorance. Comme le dit Condorcet (1989, p. 237) : « un peuple éclairé confie ses intérêts à des hommes instruits, mais un peuple ignorant devient nécessairement dupe des fourbes (...) ». L'instruction vise avant tout l'autonomie du citoyen qui doit apprendre à écrire, à lire, à compter et à marcher selon les principes de la raison. C'est pourquoi l'éducation des enfants doit leur fournir « (...) la connaissance de leurs droits constitutionnels et civiques (...) » (J. Rawls, 2001, p. 214). Une telle instruction selon Condorcet, héraut des Lumières, doit avoir une base universelle conformément au projet politique de formation des citoyens. En effet, pour Condorcet, le droit à l'instruction doit être inclusif. C'est pourquoi, il dénonce vivement la conception de l'instruction comme un privilège lié à la naissance ou à la fortune. Il faut admettre que « seule l'instruction respecte l'égalité des esprits en neutralisant les opinions et en sollicitant la rationalité présente en tout enfant » (Coutel, 1996, p. 47). L'instruction doit être publique et laïque. Les enfants de parents modestes doivent y avoir accès notamment par le système des bourses. Une telle entreprise fait de l'instruction un moyen de lutte contre les inégalités naturelles, mais aussi de dépassement de l'opposition des classes économiques et sociales par la promotion de l'égalité des chances. Même si pour Condorcet, les enfants qui auront fait preuves de qualités exceptionnelles auront droit à une éducation supérieure, cela se fait dans le respect des principes républicains. Il s'agit d'une méritocratie républicaine.

L'instruction permettra de réformer la société, de donner aux citoyens formés à l'exercice de la liberté et à l'égalité, de s'approprier le destin de la République en participant activement à la vie politique. Si la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 est bonne, « seule l'instruction peut les graver dans les esprits et construire de véritables citoyens » (O. Nay, 2016, p. 280). L'instruction n'est pas du catéchisme politique et ne vise que le saint usage de la liberté dans l'égalité. Cette instruction a un impact politique car, « à partir d'un savoir élémentaire appris en commun et compris par chacun, un espace argumentatif commun se constitue et donne son sens intellectuel à l'espace public requis par le régime républicain (...) » (Coutel, 1996, p. 49). Pour Condorcet, l'instruction a pour visée de développer l'esprit critique des citoyens et leur permettre de participer activement à la vie politique. Ainsi, ce projet d'instruction se veut hautement démocratique, il ne s'arrête pas à l'école, mais se fait en continue pour éclairer le citoyen. L'éclairage du citoyen se traduit notamment par le vote lucide, mais aussi par la capacité du citoyen à contrôler les représentants et surtout à émettre des jugements critiques en faisant un usage public de la raison. L'école doit être un laboratoire de la démocratie où les jeunes apprennent à raisonner, à argumenter et à justifier leurs points de vue. Condorcet dans son analyse jette ainsi les bases de la démocratie délibérative qui transcende la démocratie libérale.

3. La démocratie délibérative comme point culminant de l'éducation citoyenne

L'éducation citoyenne en tant qu'insertion de l'homme-individu dans le tissu social par un engagement total envers la République, se traduit notamment par une implication politique sans réserve. Une telle implication suggère une totale immersion de chaque citoyen dans la vie démocratique. Cependant, si la démocratie libérale reste le modèle en vogue dans ce cadre, ses carences nous invitent à concevoir la démocratie délibérative comme un modèle alternatif.

3.1. La démocratie libérale ou la participation citoyenne étriquée et biaisée

Si la démocratie directe rousseauiste reste un idéal utopique dans le contexte de vastes États hétérogènes, la démocratie libérale qui mise sur la représentation par délégation du peuple n'est pas exempte de griefs. La démocratie libérale d'inspiration lockéenne a le mérite de faire la promotion des droits individuels, mais son mode de fonctionnement peut être paradoxalement aux antipodes de l'essence critique de la démocratie.

D'emblée, la démocratie libérale se discrédite en faisant primer les impératifs économiques sur les exigences de participation citoyenne. Bien que cherchant à trouver un équilibre entre liberté économique et souveraineté populaire, elle finit par produire une sorte de ploutocratie. Le coût onéreux des campagnes électorales pousse les politiciens à se tourner vers des financiers et des lobbies. Du coup, les élus sont redevables à ces groupes d'intérêt et ne représentent plus tout le peuple. Les multinationales ont un pouvoir démesuré sur les autorités politiques et peuvent « leur dicter l'action qu'elles doivent mener au-dehors, tout en leur prohibant le régime de leur choix » (R. Aron, 2012, p. 73). En réalité, « le gouvernement moderne n'est qu'un comité administratif des affaires de la classe bourgeoise » (K. Marx, 2016, p. 46).

Par ailleurs, cette crise de la représentation s'accroît par le fait que le bas peuple (ouvriers, employés...) sent le fossé se creuser avec une bureaucratie élitiste qui fait des promesses pompeuses et fallacieuses pendant les périodes électorales, mais qui oublie ses engagements une fois au pouvoir. Cela explique le fort taux d'abstention du peuple dans certaines démocraties représentatives, surtout en Afrique subsaharienne. Le cas de l'Afrique subsaharienne est exacerbé par la plaie du népotisme, du clientélisme et du tribalisme.

Aussi, faut-il faire remarquer que la démocratie libérale fait une promotion débridée de l'individualisme qui fait perdre aux citoyens le goût pour l'engagement communautaire. Ainsi, on est fondé à dire que la démocratie libérale érode l'espace public qui devrait être un cadre discursif entre les citoyens pour les questions d'intérêt commun. L'individu libéral isolé et égoïste ne saurait être un acteur critique percutant dans une perspective démocratique, car il oublie que l'espace public « n'est pas une arène de relations marchandes mais de relations discursives (...) » (J. Rawls, 1993, p. 109). Face à ces manquements non exhaustifs de la démocratie libérale, nous percevons la démocratie délibérative comme une alternative crédible pour substituer à la liberté privée des libéraux comme Benjamin Constant, une liberté publique.

3.2. La démocratie délibérative ou le retour à l'essence critique de la démocratie

Si l'éducation citoyenne dans sa dimension politique vise une implication éclairée de chaque citoyen dans la vie de la communauté ou de la république à laquelle il appartient, la démocratie délibérative se veut la manifestation ultime de cette raison politique. La délibération citoyenne au-delà de la simple participation par le vote dans la démocratie libérale, donne la possibilité aux citoyens de formuler des opinions publiques dans un espace public de discussion. Ainsi pour Rawls (1993, p. 101), « l'autonomie rationnelle s'exprime dans la délibération des partenaires ». L'espace public est ici un espace d'intercompréhension fondé sur la communication à des fins d'entente et non sur la domination. Pour Habermas (1997, p. 346), « le cœur de la politique délibérative réside en effet dans un réseau de discussions et de négociations (...) ».

La démocratie délibérative se situe à la charnière du libéralisme et du républicanisme. Elle permet précisément de trouver un équilibre entre la garantie des droits de l'homme privés et la dimension publique de la souveraineté populaire. D'ailleurs du point de vue habermassien, les droits de l'homme et la souveraineté populaire sont interdépendants. En effet, les droits de l'homme d'essence morale ne deviennent effectifs qu'après avoir été légitimés par l'exercice de l'autonomie politique des citoyens.

De même, l'autonomie politique des citoyens qui s'expriment dans l'espace public politique, n'est possible que si les droits de l'homme sont constitutionnalisés pour créer les conditions du respect des droits fondamentaux comme la liberté d'expression et d'opinion. De ce fait, « la place des citoyens dans la société démocratique justifie, pour Habermas, la reconnaissance d'un système de droits garantissant à tous la liberté et une capacité d'intervention dans l'espace public » (O. Nay, 2016, p. 560).

Il est clair que la démocratie délibérative fait des citoyens des acteurs politiques dans la mesure où les discussions médiatisées dans l'espace public ont la capacité d'influencer les décisions des autorités politiques. Ces derniers ne peuvent plus agir de manière arbitraire car les citoyens exercent un pouvoir de contrôle régulier par la critique. Habermas (1992, p. 24), signifie que « la décision légitime n'est pas la volonté de tous, mais celle qui résulte de la délibération de tous ». D'ailleurs les citoyens ne se soumettront au droit que s'ils sont conscients d'en être à la fois les auteurs et les destinataires. La démocratie délibérative fait donc sortir l'homme de la torpeur dans laquelle la démocratie libérale l'avait plongé, pour en faire un citoyen actif avec un regard scrutateur et d'influence sur la sphère politique à partir de l'espace public discursif. En clair, « la discussion agit comme un crible ou un filtre, quelle que soit l'origine des projets. » (B. Manin, 1995, p. 243). C'est pourquoi la société civile doit être mise en avant car elle vaut autant que la société politique.

Sans vouloir présenter la démocratie délibérative comme une théorie exempte de reproches, il faut admettre qu'elle est en phase avec la fécondité rationnelle et critique que prône une politique qui prend en compte l'intérêt collectif et la morale.

Conclusion

En somme, dans ce travail, il s'agissait de comprendre comment l'éducation politico-citoyenne peut constituer un levier pour dépasser le cynisme politique et poser les bases d'une véritable démocratie délibérative. La politique au cours de l'histoire s'est corrompue en s'inclinant devant des exigences pragmatiques, contraires aux principes de la morale et de la liberté fondée sur le libre exercice de la raison des citoyens. Face à une sphère politique devenue opaque, mystérieuse voire diabolique pour les citoyens, il est important de redéfinir un idéal politique centré sur le respect de la dignité humaine et la prise en compte de l'intérêt public. Pour ce faire, une éducation citoyenne à vocation essentiellement politique s'impose pour que la politique renoue avec la morale, notamment par un droit de regard critique de chaque citoyen. En cela, la démocratie délibérative, loin des carences des démocraties libérales, se présente comme un moyen d'optimisation de la participation politique des citoyens à travers l'animation d'un espace public critique. Mais, au-delà des théories, une question demeure : le pouvoir politique consentira-t-il à se laisser discipliner par une citoyenneté éclairée ?

Références Bibliographiques

- ARENDT Hannah, 2001, *Qu'est-ce que la politique ?* Trad. Sylvie Courtine, Points-seuil, 224 p.
- ARON Raymond, 2012, *Une histoire du XXe siècle*, Anthologie-Tome 2, Paris, Perrin, 648p.
- CICERON, 1992, *L'art de gouverner une province*, trad. Boriand Jean-Yves, Evreux, Arléa, 92 p.
- CONDORCET, 1989, *Cinq Mémoires sur l'instruction publique*, (Charles Coutel et Catherine Kintzler, éd.), Paris, Édilig, 295 p.
- COUTEL Charles, 1996, *À l'école de Condorcet. Contre l'orléanisme des esprits*, Paris, ellipses/éditions marketing S.A, 157 p.
- HABERMAS Jürgen, 1992, *L'Espace Public*, trad.fr Marc B de Launay, Paris, éditions Payot, 327 p.

- HABERMAS Jürgen, 1997, *Droit et démocratie*, trad. Rainer Rochlitz et C. Bouchindhomme, 554 p.
- KANT, Emmanuel, 1986, *Propos de pédagogie*, trad. Pierre Jalobert, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la pléiade nfr, 1632 p.
- KANT Emmanuel, 1991, *Vers la paix perpétuelle*, trad. Françoise Proust, Paris, Flammarion, 206 p.
- KOUADIO Kouadio Symphorien, 2007, « L'humanisme de Machiavel », in *Revue du CAMES*, Nouvelle série B. Sciences sociales Vol.008 N 1- (1^{er} semestre), pp. 77-82.
- MACHIAVEL Nicolas, 2007 *Le prince*, trad. Marie Gaille-Nikodimov, Paris, Librairie générale française, 192 p.
- MANIN Bernard, 1995, *Les principes du gouvernement représentatif*, Liberté de l'esprit, 319 p.
- MARX Karl, 2016, *Le manifeste du parti communiste*, Sous la direction de Denis Huisman, Paris, Nathan, 128 p.
- NAY Olivier, 2016, *Histoire des idées politiques : La pensée occidentale de l'Antiquité à nos jours*, Armand Colin, 652 p.
- PLATON, 2008, *Œuvres complètes*, sous la direction de Luc Brisson, Paris, Flammarion, 2225 p.
- RAWLS John, 2003, *La justice comme équité* (2001), trad. Bertrand Guillarme, Paris, La découverte, 288 p.
- RAWLS John, 1993, *Justice et démocratie* (1978), trad. Catherine Audard, Paris, PUF, Seuil, 1993, 385 p.
- SCHMITT Carl, 1988, *Théologie politique*, trad. Jean-Louis Schlegel, Paris, Gallimard, p. 204 p.
- SCHMITT Carl, 2009, *La notion du politique* (1927) – « Théorie du partisan », trad. Marie-Louise Steinhauser, Paris, Champs-Classiques, 324 p.
- SFEZ Gérard, 2000, *Les doctrines de la raison d'État*, Paris, Armand Colin, 224 p.